



MODALITÉS POUR LA RENTRÉE 2020-2021 TRANSPORT SCOLAIRE

JUIN 2020



TROUVER
MON
AUTOBUS

Surveillez vos courriels. Nous vous aviserons au cours de l'été lorsque la fonction « Trouver mon autobus » sera disponible sur notre site web.

BESOIN DU TRANSPORT SCOLAIRE À UNE 2^e ADRESSE ?

Le Service du transport scolaire reconnaît, pour l'organisation des parcours, une adresse principale pour chacun des parents et une 2^e adresse complémentaire (tuteur, gardien(ne) ou autre). Si vous avez besoin de nous communiquer une 2^e adresse, remplissez ce [formulaire ici](#) avant le 10 juillet 2020 et transmettez-le par courriel à transport@cqsbc.qc.ca.

Cette deuxième adresse sera inscrite dans le dossier de votre enfant par le service du transport scolaire.



Cette 2^e adresse devra avoir été préalablement validée par le Service du transport scolaire avant d'être confirmée et acceptée.

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Communiquez votre nouvelle adresse directement au secrétariat de l'école de votre enfant. Ou remplissez [ce formulaire](#), également disponible sur notre site web, et transmettez-le directement par courriel à l'école. Le Service du transport scolaire sera avisé et traitera automatiquement les modifications.

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Pour les élèves du secondaire, lorsque le service de transport en commun de la Ville (STS) est disponible dans votre région, votre enfant doit utiliser les services du STS pour se rendre à l'école. Les autobus scolaires desservent seulement les régions où le service de transport en commun n'est pas assuré par la Ville.



AUTOBUS STS POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Aux parents des élèves qui utiliseront le transport en commun de la société de transport du Saguenay pour l'année scolaire 2020-2021

Lors de la prochaine rentrée scolaire, votre enfant voyagera à bord des autobus de la Société de Transport du Saguenay (STS) pour se rendre à l'école et revenir à la maison. Pour vous aider à bien planifier la rentrée scolaire avec votre enfant, veuillez lire attentivement les informations ci-dessous.

CARTE « ACCÈS » ET LAISSEZ-PASSER MENSUELS

Pour monter à bord des autobus de la STS, votre enfant devra avoir en sa possession sa carte à puce « Accès », puisqu'à chaque embarquement, il devra passer sa carte devant le lecteur.

Vous avez la responsabilité de procurer à votre enfant sa carte « Accès » et d'y charger les laissez-passer mensuels. La liste des distributeurs ainsi que tous les détails concernant la carte « Accès » peuvent être consultés sur le site web de la STS au <https://sts.saguenay.ca>

Pour les élèves qui par les années passées utilisaient déjà le transport de la STS, il est important de noter **qu'il ne sera désormais plus possible de se procurer les laissez-passer de la STS au secrétariat de l'école.**

Par ailleurs, si vous avez besoin d'information supplémentaire concernant le transport offert par la STS, vous devez communiquer directement avec le service à la clientèle de la STS.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LAISSEZ-PASSER MENSUELS

Aux mois de janvier et de juillet, un remboursement de 70% du coût des laissez-passer mensuel achetés durant l'année scolaire sera émis aux parents ayant dûment rempli le [formulaire ici](#). Veuillez donc le compléter et nous le retourner avant le 15 octobre 2020 à l'adresse suivante transport@cqsbc.qc.ca.

VOTRE ENFANT VOYAGE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC LA STS?

Si c'est le cas, nous vous recommandons fortement de pratiquer avec votre enfant, et ce, à quelques reprises durant les vacances estivales, le parcours qu'il devra emprunter matin et soir. Votre enfant sera ainsi rassuré de déjà connaître son trajet d'autobus pour son premier jour d'école. Au besoin, consultez la section horaire et circuit du site web de la STS.

L'AUTOBUS DE LA VILLE

En plus d'utiliser sa carte « Accès » pour aller et revenir de l'école, votre enfant pourra l'utiliser pour des déplacements les soirs et les fins de semaine. Cela pourrait permettre, par exemple, plus de flexibilité aux élèves désirant participer à des activités parascolaires ou simplement permettre à vos enfants de se déplacer d'un endroit à l'autre avec l'autobus de la ville.

QUESTIONS ?

Consultez notre FAQ, il y a de fortes chances que vous trouviez la réponse que vous cherchez !

En vous remerciant de votre coopération et passez un bon été!

L'équipe du Transport Scolaire